

Règlement du Concours du meilleur mémoire de stage en entreprise Bac + 2 – DUT Gestion Logistique et Transport

1. Conditions d'inscription

L'Association Française des Instituts de Transport et de Logistique et Transports Actualités organisent conjointement un concours du Meilleur Mémoire réalisé au cours du stage de deuxième année par un étudiant de DUT Gestion Logistique et Transport

Les candidatures sont présentées par les chefs des départements GLT.

Les mémoires traitent un sujet lié au transport de personnes ou de marchandises et/ou à la logistique. Ils rendent compte d'une étude réalisée par l'étudiant(e) dans le cadre du stage qu'il a effectué en entreprise au cours de la deuxième année de DUT ; le mémoire présente rapidement l'entreprise et, de façon développée, la mission que l'entreprise, en accord avec le responsable du stage, a confiée à l'étudiant(e), ainsi que les résultats de cette mission.

Le mémoire doit avoir été soutenu au terme de l'année universitaire 2008–2009.

2. Comment participer ?

Le chef d'un Département GLT responsable d'une formation ne peut proposer que deux mémoires pour la formation qu'il dirige. Il doit faire parvenir à l'AFITL :

- une fiche d'inscription dûment remplie selon le modèle joint ;
- deux exemplaires du mémoire tel qu'il a été soutenu par le candidat, ainsi qu'une version numérisée du document ;
- une fiche d'une à deux pages, rédigée par le candidat, résumant le travail qu'il a effectué ;
- un curriculum vitae du candidat ;
- une note rédigée par le chef de département, expliquant pourquoi ce travail a été sélectionné et proposé au prix du Meilleur Mémoire et indiquant la manière dont ce travail a été apprécié par l'entreprise dans le cadre de laquelle le stage a été réalisé.

Ce dossier doit être adressé avant le 17 octobre 2009 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur Romain Petiot
IUT – Département GLT
Chemin de la Passio Vella – BP 79905
66962 Perpignan Cedex 9

Les mémoires ne sont pas restitués après le concours.

3. Composition et fonctionnement du jury – Critères d'évaluation

Les mémoires sont évalués en deux temps :

- Dans un premier temps, un jury composé uniquement d'universitaires procède à une pré-sélection et retient, au maximum, 5 mémoires.
- Dans un deuxième temps, un jury composé d'une part de professionnels ou journalistes spécialisés désignés par Transport Actualités et d'autre part d'universitaires, présidé par un universitaire choisi conjointement par Transport Actualités et l'AFITL, désigne les lauréats du premier et du second prix

Les membres du jury sont astreints à la confidentialité pour toutes les informations contenues dans les mémoires qu'ils évaluent.

L'évaluation des mémoires prendra en compte :

- la bonne qualité de la forme, de l'orthographe et du style ainsi qu'une présentation matérielle agréable et claire donnant à l'ensemble une qualité à la fois académique et professionnelle ;
- une problématique clairement exposée et située par rapport à l'état des connaissances ;
- un plan structuré avec une introduction et une conclusion d'une importance significative, des textes de liaison entre les développements permettant de suivre le cheminement de l'exposé et la progression du raisonnement ;
- des références bibliographiques précises et comportant toutes les indications nécessaires pour que le lecteur puisse retrouver aisément la source ;
- des annexes paginées et des documents insérés dont la présence est formellement justifiée et dont les sources sont indiquées ;
- en outre, les informations et éventuellement les calculs nécessaires à la compréhension du travail doivent être donnés pour permettre au lecteur de vérifier les raisonnements suivis.

Outre ces critères, le classement tiendra évidemment compte :

- de la précision de l'analyse du problème traité
- de la justification et de la pertinence du diagnostic, voire de l'audit, réalisé
- de la pertinence et de l'évaluation économique des solutions proposées.

4. Les prix

Le jury sélectionnera les deux meilleurs mémoires auxquels seront attribués les prix suivants :

- Premier prix : 1 500 €
- Deuxième prix : 1000 €

